



1.7 AVANTAGES DES FORMATIONS ACCOMPAGNEES

APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE (AAC)

Dès 15 ans, je peux choisir la conduite accompagnée

2 phases :

- Une période de formation initiale
- Une période de conduite accompagnée

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- 1 évaluation de départ (1h)
- Une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale (CODE)
- Une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13h en boîte de vitesse automatique)

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser « le passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

La phase de conduite accompagnée dure 1 an au minimum, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs. Au cours de cette phase, au moins 2 RDV pédagogiques de 3h sont effectuées (2 heures en salle + 1h en voiture).

Les avantages de l'AAC

L'assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2^{ème} année si je n'ai occasionné aucun accident.

Une meilleure réussite

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de taux de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

La durée du permis probatoire

La période probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

LA CONDUITE SUPERVISEE (CS)

Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée

J'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée je dois avoir suivi au moins 20h de conduite en auto-école de conduite (13h en cas de formation sur boîte de vitesse automatique).

C'est l'enseignant qui a la fin de ma formation initiale, m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable. D'une durée minimale de 2h, le RDV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

A la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée : je ne franchis pas les frontières françaises ; mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux ; j'ajoute le disque « conduite accompagnée ».

Les avantages de la conduite supervisée

Une meilleure réussite à l'examen

Réduit le coût de votre formation

Diminue le risque d'accident